

# FICHE SYNTHÈSE : QU'EST-CE QU'UN GROUPE AUTONOME ET COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

## DÉFINITION

Un groupe de travail autonome est une équipe de travail, libre de s'organiser pour accomplir un ensemble de tâches pour répondre à un besoin spécifique. C'est également un groupe de personnes sur un lieu de travail commun, qui dispose des moyens et des compétences nécessaires pour remplir leur mission.

## OBJECTIFS

L'intérêt de mettre en place des groupes de travail autonomes, porteurs de projets, est d'améliorer la productivité, l'innovation et l'organisation afin d'engager tous les agents dans une démarche de prise en compte des bons gestes et des bonnes pratiques favorisant la mise en place de la sobriété énergétique au sein d'une collectivité ou d'un établissement public.

## COMMENT FONCTIONNE-IL ?

Sous la forme d'une mission, les agents volontaires pourront se réunir sur des temps communs préalablement définis par le groupe lui-même, pour se saisir des actions proposées lors des ateliers participatifs afin d'étudier leur faisabilité, les enrichir le cas échéant et les expérimenter de façon concrète.

Ainsi, les différents groupes de travail autonome seront destinataires d'une fiche mission et leurs réunions se dérouleront sur leur temps de travail, en fonction de leur charge de travail.

Enfin, des rencontres régulières avec les directeur·rices seront à prévoir pour permettre de faciliter les passages à l'action.



### LES BONNES PRATIQUES

Il faut s'assurer que la hiérarchie directe est informée et qu'elle permet aux agents de s'organiser pour réaliser cette mission annexe aux missions quotidiennes.

Il est également nécessaire de définir une date de clôture pour s'assurer des actions réalistes et réalisables à court terme, moyen terme et long terme.

## AVANTAGES A METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL AUTONOME

(01)

### Réactivité

Les groupes autonomes peuvent être plus réactifs aux besoins spécifiques de la collectivité ou de l'établissement public et aux problèmes locaux, car ils ont une meilleure connaissance du terrain et une plus grande flexibilité pour agir rapidement.

(02)

### Implication des agents

En donnant aux agents une plus grande autonomie pour résoudre les problèmes et prendre des décisions, cela peut renforcer leur implication dans leur travail et leur motivation à rendre service à leur collectivité ou leur établissement public.

(03)

### Adaptation à l'environnement

Un groupe autonome peut comprendre davantage les particularités de la collectivité ou l'établissement public, telles que les infrastructures existantes, les ressources naturelles disponibles et les habitudes de consommation énergétique, permettant ainsi de développer des solutions adaptées.

(04)

### Sensibilisation et mobilisation des agents

Le groupe autonome peut être impliqué dans des campagnes de sensibilisation auprès des agents de la collectivité ou l'établissement public, encourageant ainsi l'adoption de gestes écoresponsables et l'engagement en faveur de la sobriété énergétique.

(05)

### Collaboration interne

Le groupe autonome peut collaborer avec d'autres services de la collectivité ou de l'établissement public, tels que les transports ou les bâtiments, pour développer des approches intégrés visant à réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble du territoire.